

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, et le 4 Novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, le Président.

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme PARRAT,
M. BOURGIE, Mme TEYSSIER,
M. VOCANSON, Mme MOULIN-
ROYON, M. CHEYNET,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme PRADIER,
M. TONSON, Mme BONNEFOY,
Mme SOUBEYRAN,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. BLANCHARD, Mme FAYARD, M.
SALGADO, Mme VICENS,
M. MOULIN,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. AULAGNIER,
M. RIVET, M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON,
M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,
Mme GUIGNAND,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, M. FAVARON,
Mme BAUZA,

Etaient Excusés représentés :

M. FRANÇON : Commune de St Just Malmont : Pouvoir donné à Mme BONNEFOY

Mme MONTERYMARD : Commune de St Ferréol d'Aurore : Pouvoir donné à M. AULAGNIER

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRODET : Président :

- 01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Laëtitia VOCANSON :
➤ UNANIMITE
- 02 – Administration Générale : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales
➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication**
- 03 – Administration Générale : Budget Général : Décision modificative n° 2 :
➤ UNANIMITE
- 04 – Administration Générale : Budget Général : Admission en non-valeur :
➤ UNANIMITE
- 05 – Administration Générale : Budget Annexe « Pépinière du Viaduc » : Décision modificative n° 1 :
➤ UNANIMITE
- 06 – Administration Générale : Budget Annexe « Pépinière du Viaduc » : Admission en non-valeur :
➤ UNANIMITE
- 07 – Administration Générale : Budget Annexe « Autres Opérations Economiques » : Décision modificative n° 1 :
➤ UNANIMITE
- 08 – Administration Générale : Budget Annexe « Autres Opérations Economiques » : Admission en non-valeur :
➤ UNANIMITE
- 09 – Administration Générale : Ressources Humaines : Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de travail : Composition :
➤ UNANIMITE
- 10 – Culture : Médiathèque d'Aurec sur Loire : Avenant n° 2 à passer avec l'OPAC :
➤ UNANIMITE

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 12 novembre conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,

Frédéric GIRODET